

FICHE PRATIQUE : Financement de la réutilisation des eaux usées



1 Pourquoi ?

Le financement d'un projet de réutilisation de l'eau (eaux usées, eaux de pluie, ...) est souvent un passage obligé.

Il peut être compliqué pour une entreprise de supporter les coûts initiaux liés à l'appel à des prestataires pour l'étude faisabilité ainsi que la mise en œuvre du projet ou l'installation d'infrastructures de traitement et de recyclage de l'eau.

Le recours à des aides financières permet à l'entreprise de minimiser les coûts d'investissement

2 Comment ?

Un projet de réutilisation ou de recyclage des eaux usées peut être financé en combinant plusieurs aides publiques des Agences de l'Eau des régions ou de l'Europe ; Il existe également des dispositifs fiscaux.

Des appels à projets sont également ouverts sur la thématique de l'eau avec pour objectifs de réaliser des économies d'eau et de réutiliser les eaux usées.

Tout projet doit démontrer des gains importants d'eau par des études. Par exemple, une réduction de 20% des consommations peut être attendue. Ces objectifs sont fixés par les financeurs, il faut donc voir avec eux les gains attendus en retour de financements.

Il faut se rapprocher de votre région administrative pour connaître les dispositifs d'aides disponibles sur la ressource eau.

Le principal interlocuteur reste néanmoins l'Agence de l'Eau. Vous pourrez l'identifier en consultant la fiche « Aides Financières ».

Votre interlocuteur pourra vous conseiller tout au long de votre projet pour définir le type de projet adapté ainsi que le taux d'aides financières selon leurs critères de prise en charge.

Un accompagnement dès l'émergence du projet par l'Agence de l'Eau est vivement recommandé.

4 Aides financières

Se rapprocher du guichet d'aide financières (Agence de l'Eau, Département, Région, Europe)

Voir le document « Guide des Aides financières sur la ressource EAU »

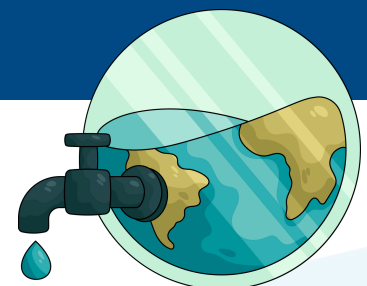


3 Mise en pratique

La mise en œuvre d'un projet passe par :

- **Structurer le projet** : il est nécessaire de préciser les usages visés, le gain de volumes d'eaux visés
- **Réaliser une étude de faisabilité** technico-économique en chiffrant le CAPEX, l'OPEX et les gains d'économie d'eau potable ainsi que les bénéfices environnementaux envisagés
- **Construire un plan de financement** incluant les aides financières.
- **Déposer le(s) dossier(s) de demande de subventions auprès des guichets identifiés**. Un dossier technique ainsi que le plan financier sont souvent demandés par les financeurs.

Faire financer un projet de réutilisation de l'eau dans une entreprise agroalimentaire permet de supporter les investissements initiaux, de réaliser d'importantes économies à moyen terme, d'assurer la conformité réglementaire, et de renforcer la durabilité et la compétitivité de l'entreprise.



Avantages

- Accélérer la mise en œuvre des projets de réutilisation des eaux,
- Réduire la facture globale des projets coûteux en investissements
- Optimiser le CAPEX de l'entreprise
- Préserver la trésorerie de l'entreprise



Points d'attention

- Ne commencez pas un projet tant que les aides financières ou subventions ne sont pas validées par le financeur

Besoin d'infos?

Contactez le Pôle AQUIMER
contact@poleaquimer.com

03 21 10 78 98